

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 644

Rubrik: Glanures helvétiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un droit de cité pour les coopératives

C'est une réalité si paradoxale qu'elle ne frappe plus guère: le logement (cf. DP 638, 640, 643), un besoin essentiel, un lieu où se déroule une part importante de la vie des individus et des familles, échappe au contrôle des usagers. Plans de quartier qui déterminent l'implantation des bâtiments, distribution et organisation des appartements, équipements ménagers, locaux collectifs, qualité de la construction, tout se décide ailleurs, par la commune ou le canton, et par les promoteurs. Reste à l'usager la liberté de remplir ce cadre à sa guise; le locataire se replie alors sur la décoration de son intérieur. Cet état de fait touche même la maison individuelle, livrée le plus souvent clés en main et aménagement extérieur terminé.

Est-il utopique de croire que dans une société industrielle et urbaine, l'usager peut se réapproprier ce pouvoir de décision fondamental, exprimer ce que sont ses besoins et ses préférences?

Des groupes tentent de relever le défi, en choisissant la forme coopérative. L'objectif est double: mieux se loger et promouvoir une vie plus ouverte et plus riche dans l'immeuble, dans le quartier. L'ambition dépasse le seul besoin d'un espace habitable individuel et vise de nouveaux rapports de voisinage où puissent s'exprimer convivialité et responsabilité.

L'idée, on le voit, est en opposition radicale avec l'offre aujourd'hui dominante sur le marché — banlieues locatives et quartiers de maisons individuelles: c'est le postulat des relations sociales nécessaires contre l'anonymat des cités et le repli sur soi.

UNE RÉPONSE PARMI D'AUTRES

Cette approche du problème du logement — elle ne date pas de la crise actuelle, mais elle connaît manifestement un regain de faveur — ne constitue cer-

tainement pas la solution miracle; elle représente une réponse pour ceux qui sont prêts à investir du temps dans la conception, la réalisation et la gestion de leur habitat, le prix du refus de la banalisation du logement.

Néanmoins, les obstacles sont considérables. Ces petites coopératives se trouvent en compétition directe avec les promoteurs sur le marché immobilier. A Genève, par exemple, elles ne sont pas reconnues d'utilité publique, ce qui les prive des mesures d'encouragement prévues par la législation.

Une première mesure de soutien pourrait consister, pour les collectivités locales, à mettre des terrains à disposition en droit de superficie. Avantage supplémentaire: ces surfaces seraient soustraites à la spéculation; en effet, même les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, assurances) misent sur la hausse des prix du terrain lorsqu'elles investissent dans l'immobilier.

NB. Pour Genève: adresse utile des petites coopératives: Félix Dalang, Carteret 5, 1202 Genève.

GLANURES HELVÉTIQUES

Ne reculant devant aucun sacrifice pour informer le cher public sur les questions les plus délicates, le Crédit Suisse, dans son dernier bulletin d'information (mai/juin 1982), n'hésite pas à consacrer trois pages à un thème croustillant entre tous «Le Liechtenstein et la place financière suisse». Transparence quand tu nous tiens! On vous laisse découvrir la substantifique moëlle d'un texte commandé à M. Werber Strub, directeur de la Präsidial-Anstalt à Vaduz. Pour vous mettre l'eau à la bouche, un extrait de ce mode d'emploi liechtensteinois: «(...) Le droit de personnes et des sociétés liechtensteinois de 1926, complété en 1928, est un volumineux code qui prévoit de nombreuses formes de sociétés. Quelques-unes d'entre elles n'ont

pour ainsi dire jamais été retenues; d'autres en revanche sont devenues courantes. Les plus fréquentes demeurent l'«Anstalt», la fondation, l'établissement fiduciaire et la société anonyme. Toutes quatre remplissent les exigences auxquelles doit satisfaire un holding moderne, à savoir responsabilité limitée, modicité des capitaux propres, anonymat du propriétaire, souplesse, réglementation de la succession, simplicité de la fondation et de la gestion, etc., enfin frais généraux et impôts les plus bas possible!» Comment résister à la tentation?

* * *

Les publications de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) paraissent en français (une de nos langues nationales) et en anglais. Les annonces pour ces publications offrent l'édition française en Suisse romande et l'édition anglaise en Suisse alémanique.

* * *

Le jour où M. Claude Gay-Crosier, administrateur du PDC helvétique, consacrait sa colonne du «Bielser Tagblatt» à son 2588^e rang aux «Vingt-Quatre heures de Bienne», le «Luzerner Tagblatt», radical, se penchait sur l'avenir du PDC. Un commentaire de Rolf Siegrist, intitulé «CVP auf Schleuderkurs» (Le PDC dans l'essoreuse). L'apparition de la tendance «Economie et société» au sein de la démocratie chrétienne helvétique marque visiblement l'existence de divergences aussi marquées que celles qui agitent le parti socialiste. Dans le même numéro du 19 juin du «Luzerner Tagblatt» une autre question épineuse: «La presse du PDC en crise?» Deux anciens responsables du «moniteur» catholique lucernois «Vaterland» ce quotidien concluent à l'absence d'avenir national pour: ce ne sera jamais une «Mini-NZZ» concluent aussi bien le spécialiste côté finances et technique, Willy Spiess, ancien président du conseil d'administration du journal qu'Alois Hartmann, ancien rédacteur en chef. Davantage: selon le premier nommé, la crise de la presse du PDC est le reflet de la crise de l'Eglise catholique et du PDC.